



Direction générale des services

Montpellier, le 22 mai 2025

MONSIEUR JEAN-LUC REQUI
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
LODEVOIS ET LARZAC
ESPACE MARIE-CHRISTINE BOUSQUET
1 PLACE FRANCIS MORAND
34700 LODEVE

Tél : 04 67 67 62 09
Mail : nricome@herault.fr

Monsieur le Président,

Je vous confirme que la Convention de mise à disposition de M. Amar DJOUAHRA auprès de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac arrive à son terme le 31 août 2025, comme vous en aviez été informé, en octobre 2024, par téléphone, par nos services.

Le salaire de l'agent étant pris en charge par la Communauté de Communes, le Département compensait, jusqu'à présent, par le versement d'une subvention de 53 000€.

Comme vous le savez, je vous rappelle que l'exercice 2024 s'est traduit pour le Département par un impact budgétaire de - 103 000 000 d'euros.

En conséquence, lors de l'établissement du budget primitif 2025, nous avons eu une épargne nette négative, et nous avons eu recours à l'emprunt pour rembourser le capital des emprunts. Vous comprendrez que, n'ayant plus d'autofinancement, il n'est ni possible, ni légal, d'emprunter pour subventionner.

C'est pourquoi, je vous confirme que nous ne pourrions pas prolonger la mise à disposition de cet agent avec compensation financière.

Si vous le souhaitez, vous pouvez soit le recruter par voie de mutation, soit renouveler la convention de mise à disposition mais en assumant la charge salariale.

Je tiens à vous signaler que toutes les autres Intercommunalités, ainsi que toutes les Villes du département qui emploient des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, financent ces postes par leur propre budget.

Nos services restent à votre disposition si vous souhaitez conserver cet agent dans votre effectif. Si vous optez pour l'option de la mise à disposition payante, nous devons absolument recevoir votre accord tout début juin afin de le proposer au vote des élus à la session du 23 juin 2025.

Dans le cas contraire, il réintègrera le service du Département au 31 août 2025.

Dans l'attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur général des services,

Pascal Perrissin